

DÉCLARATION SYNDICALE À LA RÉUNION DU G20 DES MINISTRES DES FINANCES

À SAINT-ANDREWS (7-8 NOVEMBRE 2009)

Les ministres des Finances du G20 doivent poursuivre sur la lancée de Pittsburgh 1

Changement climatique : à St Andrews, c'est le moment de s'engager 3

Donner une nouvelle impulsion à la réforme du système financier international 3

Construire un nouveau modèle d'économie équilibrée et de croissance véritable 7

Les ministres des Finances du G20 doivent poursuivre sur la lancée de Pittsburgh

1 Le Sommet du G20 à Pittsburgh a marqué une volonté forte de maintenir les mesures de relance et accorder la priorité à l'emploi. Il est depuis lors clairement apparu que la reprise est encore lointaine dans les grandes économies, et que l'économie mondiale demeure fragile. Par ailleurs, les progrès faits à Pittsburgh dans des domaines aussi cruciaux que le changement climatique, la réglementation financière, le développement et la réforme des modèles de gouvernance ont été limités.

C'est pourquoi le mouvement syndical en appelle aux Ministres des Finances du G20, lors de leur réunion à St Andrews, à :

- Renforcer les mesures de relance budgétaire dans les pays du G20 en insistant davantage sur le maintien et la création d'emplois, et en accordant un rôle clef à l'OIT dans le Cadre Pour une Croissance Forte, Durable et Équilibrée du G20.
- Prendre des engagements financiers conséquents pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement, et promouvoir les emplois verts.
- Convenir d'un calendrier pour un plan ambitieux de réglementation financière, afin que les banques et autres institutions financières retrouvent leur fonction première – le financement de l'économie réelle.
- Construire une économie mondiale équilibrée, fondée sur des institutions transparentes, démocratiques, redevables au public, ouvertes au dialogue avec les syndicats et les autres organisations de la société civile, et aptes à protéger les économies des pays émergents contre les crises et la volatilité des marchés.
- L'emploi, une priorité fondamentale pour la reprise, les stratégies de sortie, et la réalisation du Cadre pour la Croissance du G20

2 Les Etats du G20 doivent respecter les engagements pris à Pittsburgh, et maintenir des mesures coordonnées de relance « tant que l'économie

mondiale n'aura pas retrouvé sa pleine santé et que les travailleurs partout dans le monde n'auront pas trouvé un emploi décent » (Préambule, 9). L'économie mondiale n'est pas encore sortie de sa profonde récession, et les perspectives sont incertaines. C'est pourquoi les Ministres des Finances du G20, chargés d'« élaborer des stratégies de sortie coordonnées et coopératives » afin de défaire les mesures de relance, doivent attendre des preuves tangibles de reprise sous la forme d'une réduction significative des niveaux actuels de chômage. Les Ministres doivent s'assurer que toute nouvelle augmentation d'impôt sera partagée équitablement par tous, plutôt que d'être *soit* portée par ceux qui, par le biais de diminutions de salaires ou d'un chômage en hausse, en paient déjà le prix, *soit* financée par des diminutions de services sociaux pourtant plus que jamais nécessaires.

- 3 Le Sommet du G20 à Pittsburgh a mandaté la réunion de St Andrews pour qu'elle lance le nouveau « Cadre Pour une Croissance Forte, Durable et Équilibrée » en engageant un processus coopératif d'évaluation mutuelle qui permette l'élaboration de politiques saines et compatibles entre elles, et la mise en place d'« actions (...) pour honorer nos objectifs communs » (6).

A cet égard, un rôle important a été dévolu au Fonds Monétaire International (FMI). Or pour l'heure, il n'y aucune indication que son approche traditionnelle (orthodoxie budgétaire et politiques pro-cycliques) ait été en rien modifiée. Le risque est donc réel de voir le Cadre devenir un carcan, tenu par le FMI, qui empêcherait les gouvernements d'adopter des mesures efficaces en faveur de l'emploi et d'une croissance forte avec des politiques sociales de bonne qualité. Il est indispensable que les Ministres des Finances du G20 fasse prévaloir auprès du FMI la nécessité de mettre un terme à sa conditionnalité d'ajustement structurel actuelle, source d'inégalités, et de permettre à tous les pays de disposer de l'espace politique nécessaire à de réels programmes de relance. Une réforme de la structure de gouvernance à la fois au FMI et à la Banque Mondiale est primordiale, afin que ces institutions s'ouvrent à la société civile et aux syndicats (notamment par le biais de la mise en place d'une structure formelle de consultation syndicale), et qu'elles augmentent de manière substantielle la représentation des pays en développement dans leurs structures décisionnelles. Les Ministres des Finances du G20 doivent en outre exiger du FMI et de la Banque Mondiale qu'elles accordent la priorité à des programmes d'aide « contre-cyclique », afin d'aider les pays en développement à affronter la crise.

- 4 En outre, dans ce processus d'évaluation mutuelle du Cadre Pour une Croissance Forte, Durable et Équilibrée du G20, l'OIT doit être désignée en tant qu'organisme responsable des aspects relatifs à l'emploi – et non le FMI qui n'a aucune compétence dans ce domaine. Les Ministres des Finances du G20 doivent allouer des ressources afin de « mettre en œuvre des plans de relance qui soutiennent le travail décent, contribuent à préserver les emplois existants et donnent la priorité à la croissance de l'emploi » (43). Ils doivent insister davantage sur le maintien et la création d'emplois, la protection sociale, des formations adéquates, et l'investissement dans l'économie verte. Les Ministres doivent également garantir l'allocation de financements suffisants pour intégrer les jeunes dans le marché du travail, puisque les jeunes travailleurs ont été frappés de plein fouet par la crise.

5 La réunion des Ministres du Travail du G20, prévue début 2010 pour traiter de l'impact de la crise sur l'emploi, doit être soigneusement préparée, grâce à la mise en place d'un Groupe de Travail sur l'Emploi du G20, chargé de sa préparation et de son suivi. L'apport des organisations patronales et syndicales est crucial dans ces discussions sur l'emploi et la reprise économique, et elles doivent être pleinement impliquées, au niveau national et international, avant, pendant et après la réunion des Ministres du Travail. Les Ministres du Travail auront à prendre en compte les rapports de l'OIT sur les politiques de l'emploi, et avant tout le Pacte Mondial pour l'Emploi de l'OIT adopté en Juin 2009 ; le G20 s'était en effet engagé à Pittsburgh « à adopter les éléments-clés de son cadre général afin de faire avancer la dimension sociale de la mondialisation » (46). Il est essentiel de faire le suivi de la réunion des Ministres de l'Emploi et du Travail de l'OCDE tenue les 28 et 29 Septembre, en particulier par le biais d'une coopération renforcée entre l'OIT et l'OCDE.

Changement climatique : à St Andrews, c'est le moment de s'engager

6 Les Ministres des Finances du G20 ont été mandatés par les dirigeants à Pittsburgh pour « présent[er] un éventail d'options possibles pour le financement de la lutte contre le changement climatique » (33). Mais il reste peu de temps avant la Conférence des Etats Parties (COP15) relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), en Décembre 2009.

- 7 Il est maintenant indispensable que les Ministres des Finances du G20 prennent des engagements concrets en vue
- d'une part, de fournir les 200 milliards d'euros de fonds publics pour soutenir l'adaptation des pays en développement pour la période 2013-2017, et d'offrir un financement adéquat des coûts dans les pays industrialisés grâce à un investissement dans la promotion d'emplois verts,
 - d'autre part, d'adopter le concept d'une « transition juste », de manière à protéger les travailleurs lors de la transition vers une « économie verte ».

Les Ministres des Finances du G20 peuvent ainsi ouvrir la voie à un accord ambitieux au COP15, qui inclurait des objectifs contraignants sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays industrialisés, ainsi que des mesures similaires ou visant une augmentation contrôlée dans les pays en développement.

Donner une nouvelle impulsion à la réforme du système financier international

8 A la suite de la précédente réunion, à Londres, des Ministres des Finances du G20, le Sommet de Pittsburgh a dégagé quatre priorités pour « renforcer le système international de régulation financière » :

- i) Revoir le cadre de Bâle II, avec des ratios de fonds propres et des règles anticycliques plus contraignantes pour les banques ;
- ii) Renforcer les normes prudentielles – y compris par une supervision renforcée et des exigences spécifiques supplémentaires en termes de fonds

propres et de liquidité – en insistant particulièrement sur le problème des règlements transfrontaliers et des institutions financières d'importance systémique ;

iii) Améliorer les marchés de gré à gré de produits dérivés, et soumettre les contrats ne pouvant faire l'objet de compensation centrale à des exigences en capital plus strictes ;

iv) Elargir les règles précédemment adoptées sur les salaires des banquiers et des *traders*, de manière à y inclure un dispositif de bonus-malus, des paiements différés, l'interdiction des bonus garantis, et le principe de « limitation » aligné sur les performances de l'entreprise.

9 Chacune de ces mesures, prise individuellement, est fort bienvenue. Les Ministres des Finances du G20 doivent maintenant s'attacher à leur mise en œuvre effective, en convenant de protocoles d'application détaillés et d'un calendrier raisonnable. Néanmoins, considérées dans leur ensemble, ces mesures ne sont pas à la hauteur de l'exigence de réglementation nécessitée par la crise. Certaines d'entre elles doivent être amplifiées, et clarifiées : les transactions hors-bilan et les produits dérivés non normalisés (y compris les produits de gré à gré qui ne sont pas échangés sur des plateformes d'échange) doivent être soumis à des exigences en capital élevées, voire prohibitives. Au-delà du cadre prudentiel de Bâle II, les Ministres des Finances du G20 devraient s'engager à renforcer d'autres exigences prudentielles. En particulier, des « règles disciplinantes » appliquées aux banques et autres institutions financières constitueraient un levier puissant pour réprimer les prises de risques excessives. Les autorités publiques doivent avoir le droit de mettre à pied des administrateurs, de suspendre des décisions en matière de bonus, et de mettre en œuvre une restructuration du groupe si des risques systémiques sont en jeu. De façon plus générale, il est indispensable de renforcer la responsabilité publique de ces acteurs, ainsi que la capacité des autorités de supervision, y compris par la création de « régulateurs systémiques ».

10 D'autres questions exigent également des prises de position des Ministres des Finances du G20. La régulation des fonds d'investissement privés – fonds spéculatifs *hedge funds* et fonds d'investissement *private equity* – est nécessaire pour garantir des règles égales pour tous les gestionnaires d'actifs en matière de gouvernance interne et de responsabilité devant les instances régulatrices, les partenaires, et les autres parties prenantes – y compris des travailleurs employés dans les entreprises acquises par des fonds *private equity*.

11 Les Ministres des Finances du G20 doivent également s'engager à protéger les retraites des travailleurs des prises de risque excessives, et des marchés non régulés. Les plans de retraite par capitalisation ont été très durement touchés par la crise, comme l'ont montré les rapports récents de l'OCDE et de la Banque Mondiale. Les réformes des règles de financement et de supervision des fonds de pensions sont les bienvenues, mais elles doivent consolider et non affaiblir le droit des travailleurs à des retraites décentes, adéquates et garanties.

12 Et pourtant, malgré les promesses du G20 d'un changement profond de la réglementation financière dans les deux prochaines années, malgré les déclarations bannissant tout retour aux anciennes pratiques, l'économie

réelle semble pointer dans une tout autre direction. Les Ministres des Finances du G20 ne doivent pas oublier qu'un an après le début de la crise, les ménages salariés n'ont toujours pas accès à des financements sûrs et abordables, en dépit du plan de sauvetage massif (financé par les impôts, rappelons-le) des banquiers. Tandis que banquiers et *traders* s'accordent des bonus indéfendables, que profits et dividendes sont à leur apogée dans le secteur financier, le renforcement de la protection des ménages face à des prêts usuriers en est, elle, toujours à l'état de chantier dans bon nombre de pays du G20.

ENCADRÉ LES BONUS DE WALL STREET EN 2008 : CE QU'ILS AURAIENT PU FINANCER

Selon le Procureur Général de l'Etat de New York, Andrew Cuomo¹, les neuf plus grandes banques américaines, qui ont reçu collectivement 175 milliards de dollars d'aide gouvernementale au titre du *Troubled Asset Relief Program* (TARP), ont accordé 32,6 milliards de dollars de bonus à leurs employés en 2008. Cette même somme aurait pu :

1. Comblent l'écart de financement pour assurer l'enseignement primaire universel, l'alphabétisation des adultes, et la protection et l'éducation des enfants dans les 68 pays à faible revenu pendant trois ans²
2. Plus que doubler le niveau d'aide au développement des Etats-Unis en 2008, le rendant ainsi conforme à la moyenne de l'OCDE – c'est-à-dire 0,41% du Produit National Brut, contre 0,18% aujourd'hui.³
3. Annuler la dette restante de tous les Pays Pauvres Très Endettés (PTE)⁴

13 Il est fondamental que les banques et autres institutions financières retrouvent leur fonction première – le financement de l'économie réelle. A cette fin les Ministres des Finances du G20 doivent ouvrir le chantier de la réduction de la finance mondiale. Ils doivent exiger la transparence totale du bilan des banques et la reconnaissance pleine et entière de leurs pertes. Mais ce n'est pas tout : ils doivent également prendre acte que de grands groupes qui cumulent plusieurs secteurs d'activité (par exemple la banque de détail, la gestion d'actifs, le *trading*, etc.) sont trop vastes pour être gouvernés ou supervisés, et doivent donc être restructurés et, le cas échéant, démantelés. Enfin, ils doivent accepter la revendication, formulée par les syndicats, d'un éventail plus large de services financiers, qui inclurait la promotion de la finance sociale (notamment des plans d'assurance mutuelle et des coopératives) et des services financiers publics.

14 Lors du sommet de Pittsburgh il a été convenu d'étudier les possibilités d'une « contribution juste et substantielle » du secteur financier au « financement des charges liées aux interventions que les gouvernements ont mises en œuvre pour remettre en état le système bancaire » (16). C'est la première fois que le G20 se prononce publiquement et officiellement sur l'introduction d'une fiscalité internationale sur les transactions

1 http://www.oag.state.ny.us/media_center/2009/july/july30a_09.html

2 http://www.unesco.org/education/gmr2009/press/efagmr2009_Highlights.pdf

3 <http://www.oecd.org/dataoecd/48/34/42459170.pdf>

4 http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resources/468980-1240603491481/Debt_Pocket-Broch_Spring09.pdf

financières, qui pourrait contribuer à la fois à l'aide au développement et à financer la dette publique encourue pour lutter contre la crise. Il est néanmoins inquiétant que ce soit le FMI qui ait été chargé d'étudier les perspectives de cette taxe globale.... le FMI qui, précisément, a dans le passé exprimé publiquement des réserves sur une telle fiscalité internationale. Les Ministres des Finances du G20 auraient tout intérêt à inclure d'autres organisations internationales qui ont une compétence spécifique sur le sujet, telles que la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), et des initiatives telles que le Groupe Pilote sur les Financements Innovants pour le Développement (55 pays). L'étude devra explorer en détail la possibilité d'une fiscalité sur les transactions de devises et sur toutes les transactions financières, en se fondant sur les travaux d'économistes et d'universitaires indépendants ; elle visera à modéliser un éventail de taux différents et à analyser à la fois la faisabilité technique de cette mesure et l'impact sur les différents marchés de sa mise en œuvre unilatérale.

- 15** En ce qui concerne les paradis fiscaux, le Sommet de Pittsburgh a décidé d'accélérer la coopération internationale et de recourir à des « contre-mesures » à l'égard des paradis fiscaux dès mars 2010, notamment avec la publication, par le Groupe d'Action Financière Internationale (GAFI) basé à l'OCDE, d'une liste de « juridictions à haut risque » afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dès février 2010. Ces mesures doivent être confirmées et détaillées par les Ministres des Finances du G20, afin que tous les pays puissent restaurer leur assiette fiscale et financer leurs programmes face à la crise.
- 16** La question des sorties de capitaux illicites des pays en développement s'inscrit, selon la Déclaration du G20 à Pittsburgh, dans le cadre de l'Initiative de la Banque Mondiale pour la Restitution des Avoirs Volés (Initiative StAR). Le GAFI est chargé de « détecter les produits de la corruption et empêcher leur utilisation, en privilégiant les actions visant à renforcer les normes » (42). Il y a cependant fort à parier que ce soit insuffisant pour juguler efficacement l'évasion des capitaux des pays en développement. Des mécanismes déficients de recouvrement des impôts dans nombre de pays, un faible niveau de coopération internationale sur les questions fiscales, des normes comptables internationales inadéquates, des autorités fiscales sous-équipées... voilà quelques uns des facteurs qui contribuent à la sortie de capitaux illicites des pays en développement. Des mesures bien plus consistantes sont donc indispensables pour voir de réels progrès dans ce domaine.
- 17** Dans ces processus de réforme de la réglementation financière, la transparence est primordiale. Pourquoi en effet des gouverneurs de banques centrales et des superviseurs financiers qui n'ont pas su assurer la « stabilité financière » avant la crise en seraient-ils davantage capables aujourd'hui ? Et pourtant le Conseil de la Stabilité Financière (CSF), chargé par le G20 de coordonner le processus de réforme financière et de mettre en vigueur toutes les mesures énoncées, demeure d'une opacité stupéfiante, au point que les réunions de ses structures décisionnelles ne sont annoncées que le jour même, et que seul un nombre ridicule de leurs rapports sont publiés. Le CSF doit être redevable publiquement de ses actions, et s'ouvrir au

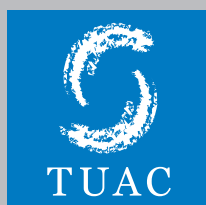
contrôle démocratique, notamment par le biais de processus formels de consultation (y compris avec les syndicats), la publication de documents pour commentaires, et d'autres normes minimales de gouvernance institutionnelle.

Construire un nouveau modèle d'économie équilibrée et de croissance véritable

- 18** Lors du sommet à Londres, les dirigeants du G20 ont déclaré que « la prospérité est indivisible, et que la croissance, pour être soutenue, doit être partagée ». Les Ministres des Finances du G20, s'ils veulent construire une vision à long terme, devront rompre avec les politiques du passé pour ne pas retomber dans les anciennes pratiques. Ils doivent soutenir un nouveau modèle de croissance et de développement économique, qui conjugue efficacité économique, équité sociale et soutenabilité environnementale. Ce modèle doit rééquilibrer la relation entre intervention publique et forces du marché dans l'économie mondiale, entre finance et économie réelle, entre droits du travail et capital, entre pays en excédent commercial et pays en déficit et entre pays industrialisés et pays en développement. Les espaces politiques doivent être laissés ouverts aux pays industrialisés comme aux pays en développement, sans que soit imposée une politique particulière. Surtout, il faut abandonner les politiques qui au cours des deux dernières décennies ont produit des inégalités massives entre les nations et en leur sein, et qui constituent, de fait, les causes profondes de la crise mondiale actuelle, comme le FMI, l'OCDE et d'autres organisations ayant un rôle dans la régulation économique doivent en convenir.
- 19** Une redistribution plus équitable des richesses est la seule voie durable pour sortir de la crise, tout comme elle est la seule manière de restaurer la confiance des salariés dans les systèmes économique et financier. Ceci nécessitera une réforme pour une fiscalité progressive. Il faut également s'attaquer à la discrimination de genre et de génération : les Ministres des Finances du G20 doivent convenir de ressources permettant de prendre des mesures immédiates pour remédier à la discrimination envers les femmes (écarts de salaire, accès inégal aux droits de retraite, protection de la maternité, protection de l'enfance, etc.) et à la crise croissante du chômage des jeunes.
- 20** La Déclaration de Pittsburgh est restée vague sur la question de l'aide au développement, se contentant de féliciter les initiatives volontaires et se promettant d'« étudier l'intérêt d'une nouvelle facilité d'aide en cas de crise », à mettre en place par la Banque Mondiale, en conjonction avec une nouvelle Initiative sur la Sécurité Alimentaire au sein de la Banque Mondiale. Or, nulle référence à de nouvelles ressources pour le FMI, et nul engagement pour le recyclage de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) de pays qui ne les nécessitent plus. Les Ministres des Finances du G20 doivent maintenant pallier ce déficit et soutenir massivement, dans les pays en développement, des programmes de relance de la demande, y compris grâce à des ressources additionnelles pour les pays en développement à faibles revenus, qui n'ont guère bénéficié des ressources supplémentaires pourtant accordées au FMI lors du sommet du G20 à Londres. Les Ministres des Finances du G20 doivent s'investir énergiquement sur

la question de la sécurité alimentaire (plus d'un milliard de personnes sont menacées), et renforcer le rôle des agences spécialisées de l'ONU en la matière.

- 21** Le G20 a lui-même reconnu qu'il était nécessaire de développer des relations avec des pays hors du G20, lorsqu'il déclare que « les acteurs essentiels doivent devenir des parties prenantes et s'investir pleinement dans nos institutions » (préambule, 18). Il est indispensable que les Ministres des Finances du G20 conviennent également de cette nécessité, et proposent des liens entre les processus de suivi du G20 et ceux de l'ONU, notamment par le biais du Groupe de Travail Ad Hoc de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la Crise Financière et son Impact sur le Développement, en vue de créer une nouvelle architecture financière qui protégerait davantage les pays en développement des crises et de la volatilité des marchés.
- 22** Trois semaines à peine après la réunion des Ministres des Finances du G20, ce sera le tour de la 7^e conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève, du 30 nov. au 2 déc. 2009. Les Ministres des Finances du G20 doivent assurer que le cycle de l'OMC de Doha pour le développement soit réellement mis au service du développement, et qu'il soutienne la création d'emplois décents à la fois dans les pays industrialisés et les pays développés. Il est essentiel que le G20 reconnaisse l'importance de changements structurels portés par une intervention active des pouvoirs publics, afin de rendre possibles des changements socialement équitables et favorables au développement dans les entreprises, les industries, les régions et les marchés du travail.
- 23** Enfin, au regard des Principes du G20 pour une Activité Economique Durable, adoptés à Pittsburgh, les Ministres des Finances du G20 doivent en soutenir la version avancée par la Chancelière Merkel, qui intègre les normes de l'OIT et sa Charte du Travail Décent ; elles seules peuvent garantir le respect des droits des travailleurs et une société juste où la prospérité serait partagée équitablement. Ces Principes pour une Activité Economique Durable, s'ils doivent être autre chose que simplement de beaux principes sur le papier, doivent comporter des clauses prévoyant des mécanismes de mise en œuvre effective.



**DÉCLARATION SYNDICALE
À LA RÉUNION DU G20
DES MINISTRES DES FINANCES**

À SAINT-ANDREWS (7-8 NOVEMBRE 2009)